

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Christophe Collignon, Ministre du Logement,  
des Pouvoirs locaux et de la Ville, concernant  
**Le suivi accordé à la problématique de la garantie  
du traitement des Bourgmestres et Echevines  
en cas de congé de maternité**

Monsieur le Ministre,

L'égalité entre les hommes et les femmes n'est malheureusement pas encore une réalité, en politique comme ailleurs. A cet égard, je vous ai interrogé il y a quelques mois sur le traitement garanti aux Bourgmestres et Echevines en cas de congé de maternité.

Il s'avère que cette question n'est pas imputable aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation mais résulte de la loi fédérale. Néanmoins, et je vous cite *« étant sensible à cette question et sachant que l'évolution de notre société, autant que celle que notre Parlement a voulu donner à la composition de nos instances décisionnelles locales, pousse à poser clairement le problème auprès de l'autorité compétente afin de trouver une solution justifiant d'une parfaite égalité de traitement »*. Vos propos sont encourageants et, dans ce cadre, vous avez également précisé votre intention d'adresser un courrier aux Ministres fédéraux compétents en cette matière afin d'obtenir leur concours dans la recherche d'une solution pérenne.

Monsieur le Ministre, avez-vous écrit à vos homologues fédéraux comme indiqué dans votre réponse à ma question parlementaire? Que ressort-ils de ces échanges? Une adaptation de la législation à court terme est-elle sur la table? Si cela aboutit, il s'agit d'un message positif à adresser aux jeunes femmes désireuses de s'impliquer en politique et d'y assumer des responsabilités au niveau local.

Je vous remercie.

## **Réponse du Ministre Collignon:**

[Mars 2022]

Je remercie l'honorable membre pour le suivi qu'elle accorde à cette question effectivement importante et qui mérite que les autorités compétentes s'en préoccupent.

Comme je m'y étais engagé, j'ai interrogé mes collègues fédéraux, les Ministres Dermagne et Vandembroucke, à ce sujet.

Le Ministre Dermagne m'a récemment informé qu'il avait demandé une analyse de la question au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Dès que je serai en possession des éléments nécessaires à la bonne appréhension du dossier, les éventuelles mesures à prendre pourront être examinées utilement.